



23 Place du Collège  
71100 CHALON-SUR-SAONE  
☎ 03.85.42.47.20

PHOTO  
A  
COLLER

<b>2<sup>ème</sup> année BTS NDRC</b>	<b>FICHE D'INSCRIPTION</b> <input type="checkbox"/>
	<b>FICHE DE REINSCRIPTION</b> <input type="checkbox"/> <b>(redoublement)</b>

**NOM de l'étudiant :** ..... **Sexe :** .....

**Prénoms :** ..... (tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil)

**Date de naissance :** ..... **Lieu de naissance – Département :** .....

- **Commune :** .....

**Nationalité :** .....

**Portable étudiant :** ..... **Adresse électronique étudiant :** .....

\* **REGIME SOUHAITE :**  DP au repas       DP forfait 4 jours       DP forfait 5 jours  
 externe

\* **BOURSIER DU CROUS :**  Oui     Non

**ETABLISSEMENT FREQUENTE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Lycée :** ..... **Classe :** .....

**Ville :** ..... **Département :** .....

\* Elève bénéficiant d'un PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) :  Oui     Non

**INSCRIPTION A LA RENTREE 2022-2023**

<b>Langue Vivante 1</b>	<b>Langue Vivante 2 (facultative)</b>
<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Espagnol

\* Cocher la case correspondante

## RESPONSABLE LEGAL 1 / FINANCIER (celui auprès duquel l'étudiant réside)

Père    Mère    autre (précisez) .....

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune .....

 domicile : .....  travail : .....  portable : .....

Adresse électronique : .....

Profession : .....  occupe un emploi    chômage  
 retraité    sans profession

Nombre enfants à charge : .....

Autorisez-vous la communication de votre adresse et adresse électronique aux associations de parents d'élèves :

Oui    Non

ADRESSE de l'ETUDIANT (si différente de celle du légal 1) :

Code Postal : ..... Commune .....

## RESPONSABLE LEGAL 2

Père    Mère    autre (précisez) .....

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune .....

 domicile : .....  travail : .....  portable : .....

Adresse électronique : .....

Profession : .....  occupe un emploi    chômage  
 retraité    sans profession


Autorisez-vous la communication de votre adresse et adresse électronique aux associations de parents d'élèves :

Oui    Non

## AUTRE PERSONNE A PREVENIR

NOM : ..... PRENOM : .....

Lien de parenté : .....

 domicile : .....  portable : .....

J'ai connaissance que les renseignements fournis seront communiqués dans les bases officielles de gestion académique.

Date et signature de l'étudiant,

Date et signature des parents ou du responsable légal,



## FICHE INTENDANCE 2022 2023

### ELEVE

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe (prévue à la rentrée 2022) : \_\_\_\_\_

Général

Professionnel (Pro et CAP)

Technologique (STMG)

Etablissement scolaire en 2021/2022 : \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

Déjà boursier en 2021/2022 :  OUI  NON

Première demande pour 2022/2023 :  OUI  NON  
(attention aux délais)

<b>RESPONSABLE LEGAL 1</b>	<b>Le conjoint, le concubin (vivant au domicile)</b>
NOM et Prénom : _____	NOM et Prénom : _____
Adresse : _____ _____	N° portable : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ _____	<b>MAIL (obligatoire) :</b> _____ @ _____
N° fixe : _____ N° portable : _____	
<b>MAIL (obligatoire) :</b> _____ @ _____	

### L'AUTRE PARENT de l'enfant ( RESPONSABLE LÉGAL 2) si divorcé(e) ou séparé(e)

NOM et Prénom : _____	N° portable et/ou fixe : _____
Mail (obligatoire) : _____	@ _____

### JOINDRE ICI L'IBAN/RIB du Responsable Légal

Permet uniquement de rembourser un trop payé,  
les frais de stage ou les bourses

L'IBAN joint doit être au nom du demandeur de la bourse si l'élève est boursier

→ TSVP

## REGIME CHOISI POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

(Voir la fiche d'information ci jointe que vous conserverez)

- ☒ **AU REPAS** (seuls les repas consommés sont payés)  
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 44.00 € (par chèque, encaissé au 09/09/22,  
**OU** par espèces à l'inscription)
- ☒ **DEMI PENSIONNAIRE FORFAIT 4 JOURS** (lundi-mardi-jeudi-vendredi midis)  
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 80.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22,  
**OU** par espèces à l'inscription)
- ☒ **DEMI PENSIONNAIRE FORFAIT 5 JOURS** (tous les midis)  
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 80.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22,  
**OU** par espèces à l'inscription)
- ☒ **INTERNE FORFAIT « INTERNAT MATHIAS OU GAUTHEY »** (toute la semaine)  
Joindre **obligatoirement** 1 règlement de 180.00 € (par chèque, encaissé au 26/09/22,  
**OU** par espèces à l'inscription)
- ☒ **EXTERNE** (ne mangera jamais au restaurant scolaire) aucun règlement à effectuer

Il sera possible d'ajuster le régime choisi en début d'année scolaire (15 premiers jours de la rentrée), en référence à l'emploi du temps définitif de l'élève.

**IMPORTANT** : Si l'élève ne fréquente pas très régulièrement la cantine scolaire, il est Conseillé de choisir le paiement « au repas »

## IMPORTANT : JE VÉRIFIE QUE MON DOSSIER EST COMPLET

- ☒ **J'ai coché un régime dans la liste ci-dessus** (*attention si rien n'est coché l'élève sera considéré externe à la rentrée et ne pourra accéder au restaurant scolaire*)
- ☒ **J'ai joint le règlement correspondant au régime choisi par :**
  - ☒ chèque
  - ☒ espèces
- ☒ **J'ai joint mon Relevé d'Identité Bancaire (IBAN) (OBLIGATOIRE)**
- ☒ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions financières**

**ATTENTION** : Pour les élèves internes, la chambre ne sera définitivement réservée qu'après **accord** de la vie scolaire, **versement** de l'acompte demandé, et **PAS DE RETARD de paiement**

A .....

Le ...../2022

SIGNATURE du Responsable Légal :



Année Scolaire 2022/2023

23, place du Collège  
71100 Chalon sur Saône  
☎ 03 85 42 47 20  
E-mail : [0711729u@ac-dijon.fr](mailto:0711729u@ac-dijon.fr)  
Site Internet : <https://lyc-egauthey-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr>

## **SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT D'APRES LE REGLEMENT RÉGIONAL EN VIGUEUR AU 01/09/2022**

### **1- QUELS SONT LES DIFFERENTS RÉGIMES POSSIBLES ?**

**1-1 Pour les élèves ayant besoin d'un accès au restaurant scolaire le midi uniquement, Le lycée met à votre disposition 3 formules d'accès au self :**

- **Au repas** : seuls les repas réellement consommés sont payés.  
A PRIVILÉGIÉ si l'élève ne fréquente pas TRES régulièrement le self.
- **Demi pensionnaire au forfait 4 jours** : obligatoirement lundi mardi jeudi vendredi – midis : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)
- **Demi pensionnaire au forfait 5 jours** : à midi tous les jours du lundi au vendredi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)

**1-2 Pour les élèves ayant besoin d'un hébergement complet à la semaine :**

- **Interne « internat Sportif-Gauthey »** : accueilli du dimanche soir pour la nuit (sans repas) jusqu'au repas du vendredi midi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas réellement consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)  
L'élève prend tous ses repas au restaurant scolaire du lycée Gauthey  
Situation géographique : 2 avenue Léon Blum (10mn à pied)
- **Interne « internat Mathias »** : accueilli du dimanche soir pour la nuit (sans repas) jusqu'au repas du vendredi midi : tous les repas sont facturés même s'ils ne sont pas réellement consommés (sauf stages, maladie +7 jours calendaires, voyages ou sorties scolaires)  
🍽 L'élève prend son déjeuner au restaurant scolaire du lycée Gauthey mais son petit déjeuner et son dîner au restaurant scolaire du lycée Mathias  
Situation géographique : 3 place Mathias (5 mn à pied)

**L'inscription est ANNUELLE** et il n'est possible de changer de régime QUE SOUS CERTAINES CONDITIONS, en particulier dans les 15 jours suivant la semaine de la rentrée, en référence à l'emploi du temps définitif de l'élève.

Chaque élève fréquentant le restaurant scolaire possède déjà OU se verra remettre (gratuitement si nouvel arrivant au lycée) une carte d'accès valable pour toute sa scolarité.

En cas de perte le rachat d'une nouvelle carte est possible (3.50 € en 2022)

### **2- LES TARIFS**

Tous les tarifs sont fixés annuellement (année civile) par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

A titre d'information ils sont pour l'année 2022 de :

- Elève AU REPAS : 4.40 € le repas
- Élève DP FORFAIT 4 JOURS : 498.00 € (179.83€ + 131.42€ + 186.75€)
- Élève DP FORFAIT 5 JOURS : 588.25 € (211.25€ + 156.00€ + 217.75€)
- Élève INTERNE « internat Mathias » et « sportif-Gauthey » (623.28€ + 460.27€ + 642.45€)

### 3 - LES MODALITÉS DE PAIEMENT

#### 3-1 Pour les élèves AU REPAS

Le compte sera obligatoirement approvisionné AU PREALABLE pour permettre le passage. AUCUN passage en négatif ne sera autorisé. L'approvisionnement des repas peut se faire :

- par chèque bancaire à l'ordre du Lycée Gauthey
- en espèces à l'intendance
- en ligne via le site Internet du lycée ou l'application « my turboself »

Il est également possible d'alimenter son compte avec sa bourse, pour cela l'élève doit se présenter à l'intendance.

#### 3-2 Pour les élèves au forfait

La répartition des périodes de facturation est la suivante :

- 1<sup>ère</sup> période : septembre -> décembre
- 2<sup>ème</sup> période : janvier -> avril (jusqu'au dernier jour avant les vacances d'avril)
- 3<sup>ème</sup> période : avril (au retour des vacances d'avril) -> juillet

Chaque début de période, une facture appelée aussi « avis aux famille » est envoyée aux familles par courrier ou mail. Le montant indiqué tient compte du montant des bourses et primes auxquelles a droit l'élève, ainsi que des remises d'ordre connues au moment de l'édition.

Les familles doivent régler à réception de l'avis correspondant :

- par chèque bancaire à l'ordre du lycée Gauthey
- en espèces
- en ligne via le site Internet du lycée OU l'application « my turboself »
- par virement bancaire TRESOR PUBLIC FR76 1007 1710 0000 0010 0191 515 BIC TRPUFRP1

Il est possible de bénéficier d'un échancier annuel ou périodique sur demande écrite auprès du service intendance. Dans ce cas les modalités de paiement seront fixées dès le début d'année et les factures ne seront envoyées qu'à titre d'information.

### 4- LES REMISES D'ORDRE

Une remise d'ordre est une déduction du montant des frais de restauration et/ou d'hébergement qui peut être accordée à un élève momentanément absent ou quittant définitivement l'établissement.

- Les forfaits internats ou demi-pension sont dus en intégralité et ce quel que soit le nombre de repas ou de nuitées consommés. Le forfait étant annuel, le départ anticipé (sauf démission) ne donnera lieu à aucune réduction, de même pour l'arrêt anticipé des cours pour cause d'examen.
- En cas d'absence pour maladie, d'au moins 7 jours calendaires, une remise d'ordre pourra être faite, mais UNIQUEMENT, suite à transmission du certificat médical correspondant, au service intendance.
- Les périodes de stage donnent lieu à une réduction, à la seule condition que l'élève ne soit ni présent au restaurant scolaire, ni à l'internat pendant toute la durée du stage.
- Les voyages et sortie scolaires pourront également donner lieu à une réduction.



## INFORMATIONS TRANSPORT

### Réseau ZOOM GRAND CHALON

Formulaire obligatoire à remplir en ligne sur [www.buszoom.com](http://www.buszoom.com) avant le 1<sup>er</sup> août 2022.  
Voir flyer.

### Réseau régional

Inscription obligatoire sur [www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport](http://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport) avant le 15 juillet 2022.